



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Dominic Alexandre, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Durham-Sud :

QUE le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Durham-Sud pour les années 2027-2028 et 2029, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 33, rue Principale, Durham-Sud, Québec, J0H 2C0, en date du 21 septembre 2026;

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2027 ;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) Être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de Drummond;
- b) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Drummond, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) Être déposée à la MRC de Drummond, sise au 436, rue Lindsay, Drummondville, Québec, J2B 1G6 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Avis donné à Durham-Sud, ce 21^e jour du mois de septembre de 2026.

Dominic Alexandre
Directeur général et greffier-trésorier